

# Procès Verbal

## Du Conseil Municipal

### Séance Du 28 Juillet 2010

Date de convocation : 20 juillet 2010

Date d'affichage : 20 juillet 2010

Le vingt huit juillet deux mil dix à 20 heures 15 , le Conseil Municipal de la commune de Clérieux (Drôme), s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, maire.

Présents : Mmes et Mrs LARUE Fabrice- LABLANQUI Jean-Marie- MANEVAL Frédéric- BOISSIEUX Thierry- ANGE Josiane- GALPIN Christelle- MARTINOT Séverine- FRACHISSE Renée- SILVESTRE Rachel- MARION Irène- BETON Brigitte- WOZNIAK Jean-Marie- AUROUX François- BARRE Damien.

Absents excusés: Mme BOREL Catherine- Mrs GIROT Dominique- GRACIANO Manu- RIMET Yves.

Absent non excusé : Mr MICHELON Sébastien.

Procurations: Mr GIROT Dominique à Mme BETON Brigitte, Mr GRACIANO Manu à Mr MANEVAL Frédéric.

Mmes Brigitte BETON et Séverine MARTINOT ont été élues secrétaires de séance.

#### ORDRE DU JOUR :

- Approbation procès verbal en date du 23 juin 2010.
- Local de la cure: convention d'utilisation par l'association la Palette des Enfants.
- Convention d'entretien de la voirie entre les communes de CLERIEUX et GRANGES LES BEAUMONT.
- Contrat groupe « assurance risques statutaires ».
- Acquisition locaux commerciaux HPR: demandes de subvention: Région et FISAC.
- Tarifs location matériel festif (sono).
- Tarifs location salles des fêtes par les agents communaux.
- Modification de la participation financière de la commune au chantier Jeunesse et Reconstruction.
- SDED Energie: rapport d'activité 2009.
- Acquisition maison « Corteys »: avenant au contrat d'assurance.
- Aménagement traversée du village: choix du maître d'oeuvre.
- Bail commercial avec Mr DEGACHE Jean-François.
- Questions diverses.

Le maire demande l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour:

- Réhabilitation d'un logement situé à l'étage de l'école maternelle- demande d'agrément PALULOS.

Voté à l'unanimité.

### **APPROBATION PROCES VERBAL EN DATE DU 23 JUIN 2010.**

Modification à apporter: à la rubrique « modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Romans:

**Jean-Marie WOZNIAK** donne des clarifications sur son intervention relative à la logique des compétences dans le rapprochement des territoires. Les rapprochements devraient se faire en fonction d'une logique de compétences et non pas de territoires.

CCPR: commission « déchets »

Personnes inscrites pour le programme de prévention des déchets:

Jean-Marie WOZNIAK liste tous les thèmes.

Thème 1: Brigitte BETON

Thème 2: Christelle GALPIN

Thème 3: Yves RIMET

Le maire demande s'il n'y a pas d'autres personnes qui veulent s'inscrire car il manque du monde pour les thèmes 4 et 5.

Frédéric MANEVAL s'inscrit pour le thème 5.

Lutte contre l'ambrosie: discussion en commission environnement: un référent sera désigné à la rentrée.

VRD: le traçage au sol des points d'arrêt se fera en juillet.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

### **LOCAL DE LA CURE: CONVENTION D'UTILISATION PAR L'ASSOCIATION LA PALETTE DES ENFANTS.**

L'association « la Palette des Enfants » dont le siège est à Margès recherche un local pour des cours de peinture. On lui propose la location du local de la cure pour la somme de 120 € par mois. Les cours auraient lieu les lundis après-midi, mardis matin, mercredis après-midi, jeudis en soirée.

Le maire donne lecture du projet de convention d'utilisation.

**François AUROUX** demande si l'on ne crée pas un précédent en faisant payer une association pour l'utilisation d'un local et fait remarquer que les autres associations ne payent pas .

Le maire répond qu'il s'agit d'une association extérieure à la commune et que les cours seront donnés par une professionnelle. Cela permettra d'ouvrir des discussions avec les nouvelles associations qui arriveront.

**Rachel SILVESTRE** fait remarquer que pour une association, comme le 1000 Clubs, tous les cours ne sont pas rentables, qu'ils s'équilibrent.

**Jean-Marie LABLANQUI** veut savoir s'il y aura des cours pendant les vacances scolaires?

**François AUROUX:** faut-il faire payer les associations de Clérieux pour l'utilisation de locaux?

**Rachel SILVESTRE** répond que la mise à disposition d'un local communal aux associations est une aide pour faire vivre les activités dans le village.

Voté à l'unanimité. Le maire est autorisé à signer la convention qui devra préciser le nombre de mois d'occupation.

### **CONVENTION D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE ENTRE LES COMMUNES DE CLERIEUX ET GRANGES LES BEAUMONT.**

Le but de cette convention est de définir pour chaque commune les zones à entretenir. Le périmètre est défini jusqu'à l'ouverture de la ZA des Bouviers. Quartier des Greniers à la RD 114 pour Clérieux et RD 114 au Pont de l'Herbasse pour Granges les Beaumont.

Cette convention sera signée pour une durée de 6 ans avec un préavis de 6 mois en cas de résiliation d'une des deux parties.

L'accès à la zone artisanale des Bouviers sera entretenu par la CCPR.

Suite aux modifications apportées, la convention sera soumise à nouveau à Granges les Beaumont qui a délibéré sur un projet à l'état de brouillon..

Voté à l'unanimité.

### **CONTRAT GROUPE « ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES »**

Jusqu'à présent, la commune avait passé un contrat avec Groupama pour sa garantie « Risques statutaires ».

Le Centre de Gestion de la Drôme a lancé un appel d'offres et propose de retenir la CNP pour un contrat annuel d'un montant de 11 500 euros.

Agents CNRACL: taux de 4,10% au lieu de 5,50 %

Agents IRCANTEC: taux de 0,90% au lieu de 1,36%

On note quelques différences au niveau des franchises. Le contrat est conclu pour une période de 4 ans.

**François AUROUX** demande à partir de quelle date il sera effectif?

Le maire confirme que le nouveau contrat entrera en vigueur au 1er janvier 2011.

Voté à l'unanimité.

### **ACQUISITION LOCAUX COMMERCIAUX HPR: DEMANDES DE SUBVENTION: REGION ET FISAC.**

La Région devrait accorder 61 000 € et le FISAC finance 30% du montant global Ht des trois locaux.

Jean-Marie LABLANQUI veut savoir si, lors de la construction des futurs locaux rue de la Vallée, une demande de subvention sera possible?

Le maire confirme que cette demande sera éligible sauf modification consécutive aux nouvelles réformes.

Il informe le conseil qu'il a rencontré le directeur commercial de Casino . Celui-ci est ouvert à une réflexion concernant un nouveau commerce avec un rayon boucherie sous vide, ou un boucher qui tiendrait l'épicerie?

Une nouvelle réunion aura lieu en septembre après une étude de marché.

Si la réponse était négative, on pourrait démarcher un autre prestataire.

Jean-Marie LABLANQUI demande si on a reçu la proposition d'HPR pour l'acquisition des locaux? (elle aurait été envoyée le 27 juillet).

Jean-Marie LABLANQUI, François AUROUX et Frédéric MANEVAL ont rencontré le nouveau directeur de HPR. Ils ont fait de leurs remarques et du fait que l'opération était prévue en deux temps; le bâtiment qui vient de se terminer, l'achat des bâtiments (ancienne boulangerie, boucherie) pour installer ensuite supérette et bar.

Voté à l'unanimité. Le maire est autorisé à solliciter les subventions auprès de la Région et du FISAC.

### **TARIFS LOCATION MATERIEL FESTIF (SONO).**

Le tarif actuellement pratiqué est un ancien tarif actualisé en 2001 en perspective du passage à l'euro.

Caution: 381,12 €

Location: 30,49 €

Nouveaux tarifs proposés:

Caution: 400 €

Règlement de la location: 35 €

Il est précisé que cette location reste gratuite à l'occasion de la fête du village, les fêtes des écoles et le goûter de Noël (sera rectifié dans le règlement).

Voté à l'unanimité.

### **TARIFS LOCATION SALLE DES FETES PAR LES AGENTS COMMUNAUX.**

Suite à la demande d'un employé qui loue la salle des fêtes à l'occasion du mariage de sa fille, la commission « associations » a envisagé d'accorder une réduction de 25% à tous les agents communaux.

**François AUROUX** se montre réservé et demande si une telle mesure est équitable?

**Damien BARRE** demande pourquoi cette remise ne serait pas accordée aux élus qui, eux, ne sont pas rémunérés?

**François AUROUX:** dans le cas présent, c'est une utilisation juste pour l'apéritif le samedi et le dimanche midi. Il n'y a rien le samedi soir.

Le maire est d'accord avec la remarque de François AUROUX sur l'équité de cette mesure. Il trouve, dans un contexte budgétaire difficile, illogique d'augmenter les impôts et baisser le tarif des locations.

Une proposition sera étudiée en commission à la rentrée.

Vote en plusieurs étapes:

Favorable à une remise: 7 pour- 6 contre- 3 abstentions.

Montant de la remise: 25%: 10 pour- 3 contre- 3 abstentions.

Modification à apporter sur le document: la remise de 25% sera accordée pour une location par an.

**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU CHANTIER JEUNESSE ET RECONSTRUCTION A RECTIFIER – 2500 € ET NON PAS 2300 €.**

Il est précisé que la participation financière communale au chantier Jeunesse et Reconstruction sera de 2500 euros et non pas 2300 euros.

Voté à l'unanimité.

**SDED ENERGIE: RAPPORT D'ACTIVITE 2009.**

En l'absence de Manu GRACIANO, ce rapport sera lu prochainement.

**AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE: MAISON « CORTEYS ».**

La demande pour assurer le bâtiment a été faite immédiatement après son acquisition mais la réponse de l'assureur n'a été reçue que le 27 juillet. Le montant est de 93,39 € pour les 7 prochains mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'avenant.

**François AUROUX** demande si les contrats proposés par la SMACL sont performants?

**Jean-Marie LABLANQUI** précise qu'une étude a été faite durant le mandat précédent ( sans résultats) et une nouvelle sera faite à la rentrée avec l'aide d'un courtier en assurances.

**AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE: CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE.**

Trois bureaux ont présenté une offre: K PRIM, BEAUR, SAFEGE.

Une rencontre a eu lieu la semaine dernière avec les différents candidats en présence de Mr LAPAIX du Conseil Général qui a réalisé une étude comparative des trois propositions.

Les approches sont différentes:

BEAUR a établi un rapport très méthodique.

K PRIM: l'architecte : approche paysagère plus artistique.

SAFEGE: le directeur ne connaissait pas le dossier n'étant pas rédacteur de la proposition.

Le choix se porte sur K PRIM: 10 pour et 1 abstention.

Il faut définir une enveloppe et un phasage des travaux.

**Jean-Marie LABLANQUI:** les perspectives financières pour 2011 ne sont pas bonnes. Il faut stopper les investissements.

**Fabrice LARUE:** en 2012-2013 nous serons obligés de suivre le département. Les travaux se feront en fonction du budget du moment.

Voté à la majorité (15 pour- 1 abstention).

## **REHABILITATION LOGEMENT AUDESSUS DE L'ECOLE MATERNELLE.**

Frédéric MANEVAL a visité les locaux avec les artisans. Il faut obtenir la prime PALULOS pour en faire un logement conventionné. Le loyer sera de 320 € soit 5€ le m<sup>2</sup>. Le choix a été fait d'isoler en intérieur et de mettre une chaudière individuelle.

Il n'y a qu'un seul compteur d'eau, il faudra installer un sous compteur.

Le maire: l'isolation extérieure est certainement meilleure mais plus chère.

Il faut vérifier si les collectivités ont droit aux éco-prêts car les fenêtres ont besoin d'être changées.

Ce soir, on doit se prononcer sur la demande d'agrément ETAT PALULOS qui permet l'octroi de prêt par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Voté à l'unanimité.

## **BAIL COMMERCIAL DEGACHE JEAN-FRANCOIS**

Il s'agira d'un bail commercial classique. Avec un tarif de location de 6,20 € du m<sup>2</sup>/mois.

Un investissement de 8000 euros à la charge du propriétaire sera nécessaire pour un chauffage réversible.

Voté à l'unanimité.

**Jean-Marie LABLANQUI** demande si le chauffage sera le même dans chaque local?

Réponse du maire: à voir.

**Jean-Marie WOZNIAK** demande la période de référence pour la révision des loyers?

## **QUESTIONS DIVERSES.**

**Renée FRACHISSE:** s'inquiète du mur construit dans le fossé à la sortie de Clérieux. Le maire répond que c'était pour permettre le passage des camions au moment des travaux. Le fossé va être dégagé.

**Renée FRACHISSE:** la piscine de Mr CHION est toujours déversée sur la route. Un rappel sera effectué.

**Damien BARRE** demande s'il ne serait pas possible d'ajouter un container vers chez Mme THIBAUD.

Le maire précise qu'il faut trouver un endroit qui ne soit pas dangereux pour la circulation.

**Josiane ANGE:** veut connaître le nombre de candidatures reçues pour la location du bar (réponse 5 à ce jour).

**Irène MARION** informe que des débris s'entassent dans la cour de l'immeuble Vossier rue de la Vallée. Le maire demande qu'un courrier soit adressé au propriétaire (insalubrité et risques d'incendie).

**Brigitte BETON** signale le même problème devant le château.

**Séverine MARTINOT:** souhaite que l'on organise, à l'attention des conseillers municipaux une visite de la maison Corteys.

**Séverine MARTINOT:** demande le nombre de personnes à mobilité réduite parmi les locataires des « Silvions ».

Réponse du maire: il n'y a qu'une seule personne, sinon ce sont des familles qui habitaient déjà dans la commune. Il y a eu peu de dossiers adaptés. Soit les personnes ne voulaient pas venir jusqu'à Clérieux soit le logement était trop petit par rapport à la demande.

**Jean-Marie WOZNIAK** demande si le local de la cure sera prêt, après réfection du sol et peinture des murs?

Le maire précise que cela sera réalisé dans les meilleurs délais après les travaux qui doivent être faits à l'école.

**François AUROUX** demande comment cela se passe avec le policier municipal. Le maire répond qu'il prend ses fonctions, que le relationnel est bon, la procédure concernant son assermentation est en cours. Il viendra au prochain conseil de septembre pour se présenter.

**Jean-Marie WOZNIAK:** demande comment on peut le contacter? Le maire répond que, pour le moment, il faut passer par le secrétariat. Un cahier sera mis en mairie afin de lui transmettre les diverses demandes. Pour le moment, il tient un cahier d'interventions par commune.

**Jean-Marie WOZNIAK** souhaite qu'il passe dans chaque lotissement.

Le PISG, section de gendarmerie nocturne, a rencontré une bande de gamins âgés entre 14 et 15 ans qui traînaient dans les rues à 3 heures du matin.

**Renée FRACHISSE** demande des précisions concernant la répartition des locaux commerciaux- immeuble les Silvions-

Réponse: au nord: cabinet kinésithérapeutes, au centre le bar, au sud la boulangerie et le magasin d'électro-ménager..

**Jean-Marie LABLANQUI:** compte rendu VRD du 08/07/2010:

- modification des statuts suite à l'entrée de Génissieux dans la CCPR
- la CCPR prend la place de Romans dans le SITARP
- prolongation du contrat entre la société Tradell et Citébus de 6 mois pour arriver au même terme que le contrat entre CTAV et Véolia.
- Carte OURA utilisable pour le Lib Vélo de Valence.

Fabrice LARUE: Conférence des maires: remise d'un document à lire. »Projet pour une Agglomération Drôme-Ardèche Métropole «

**Jean-Marie LABLANQUI:** on assisterait à une remise en cause de l'adhésion des communes de l'Ardèche en cas de mise en place de la Grande Agglo.

**François AUROUX** demande si un courrier de relance a été envoyé aux candidats qui souhaitent s'installer à la ZA des Bouviers.

**Jean-Marie LABLANQUI** répond que cela a été fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.